



UN NOUVEAU BOUCLIER TARIFAIRE AVEC UN PRIX-PLAFOND DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES MÉNAGES ET PETITES ENTREPRISES

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DE PRAGUE

Septembre 2022

Résumé : Afin de soutenir les ménages et les entreprises face aux prix élevés de l'énergie, le gouvernement tchèque a précisé mi-septembre le dispositif, qui comprendra à partir de novembre, un prix-plafond du kWh sur le marché de la distribution de gaz et d'électricité pour tous les ménages et les petites entreprises ; les entreprises à forte intensité énergétique bénéficieraient quant à elles de subventions en cas de perte d'exploitation.

Le 13 septembre, le premier ministre, M. Petr Fiala, a clarifié sa stratégie face à la crise énergétique. Estimant que son pays est prêt à affronter la saison de chauffage d'hiver¹, la priorité du gouvernement est désormais le déploiement du «**parapluie contre la cherté de l'énergie**». La hausse brutale et inattendue des prix de l'électricité à partir de fin août justifie pour le gouvernement de reconsidérer les mesures déjà annoncées au début de l'été ; le premier ministre s'est également réjoui d'une forte mobilisation de l'UE à l'initiative de la présidence tchèque (conseil Energie extraordinaire du 9 septembre), qui avait selon lui permis de faire évoluer les positions des Etats-membres et de la Commission sur la nécessité d'une solution européenne et d'une remise en question du fonctionnement des marchés de l'énergie.

1/ Le paquet de mesures déjà annoncé avant l'été ne serait appliqué que partiellement

Les mesures de soutien déjà annoncées le 22 juin (pour un montant total de 2,6 Md€ soit 1% du PIB) restent partiellement d'actualité :

- **suspension maintenue jusque fin 2023 de la taxe pour le financement des énergies renouvelables** (baisse de 0,599 CZK (2,4 ct d'€) du kWh d'électricité, soit une dépense fiscale totale de 37 Md CZK soit **1,5 Md€**) ;

- **subventionnement des factures d'énergie dit « tarif d'austérité »**, pour les dépenses de gaz, d'électricité et de chauffage urbain des ménages ; initialement sans conditions de ressources, l'aide consiste en une réduction appliquée sur les factures. Contrairement à

¹ Capacités de stockage de gaz remplies à 85% et acquisition d'une part dans le nouveau terminal GNL flottant aux Pays-Bas (soit au total environ 6 md m3 de gaz, soit 2/3 de la consommation annuelle).

l'annonce initiale, les entreprises ne seraient plus éligibles ni les résidences secondaires. Par ailleurs, elle devrait être désormais ciblée sur les ménages vulnérables, dans le contexte du nouveau dispositif de prix-plafond du gaz et de l'électricité mis en place à partir de novembre (voir ci-après).

Complémentaire aux aides sur l'énergie, a été confirmée la mise en place d'une **allocation individuelle ponctuelle pour enfant mineur à charge** de 5000 CZK (200€) par enfant, pour les ménages dont le revenu brut ne dépasse pas 1 M CZK (41 000 €) en 2021. Cette aide ponctuelle, en cours de paiement, représentera un coût total pour l'Etat de 7,8 Md CZK (320 M€). Pour les 3,5 millions de retraités, **trois revalorisations des pensions** avaient été décidées cette année (+1,3% le 1^{er} janvier, +8,2% le 1^{er} juin, +5,2% le 1^{er} septembre, soit au total environ 15% de hausse sur l'année) afin de compenser **l'inflation qui atteint 17,2% en août**. Ceci représenterait en moyenne 2500 CZK (100€) par mois, pour un surcoût total pour l'Etat de 57 Md CZK (2,3 Md€). Les **allocations logement** ont également été ajustées et revalorisées pour un meilleur ciblage et garantir un taux d'effort pour le logement maximal de 30% des revenus nets du ménage (35% à Prague).

Pour les **carburants**, une baisse des droits d'accises de 1,5 CZK par litre (7 ct d'€) a été décidée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022 (pour un coût budgétaire total de 3,8 Md CZK soit 155 M€), et cette baisse serait prolongée pour le diesel jusqu'à la fin 2023 (coût : 9,6 Md CZK soit 0,4 Md€).

2/ Un plafonnement des prix de détail du gaz et de l'électricité pour les ménages, TPE et PME

Est désormais prévu un nouveau **dispositif de prix-plafond de gaz et d'électricité pour les consommateurs finaux**, qui s'appliquerait à partir de novembre 2022 et jusqu'à la fin 2023 au moins. Les bénéficiaires en seraient les **ménages (sans conditions de ressources), les petits commerçants et les PME²** n'utilisant pas de réseau haute-tension ou avec une consommation de gaz annuelle inférieure à 630 MWh, ainsi que les établissements publics³. **Le prix maximal est fixé à 6 CZK (24 ct d'€) par kWh TTC d'électricité. Pour le gaz, le prix plafond est fixé à 3 CZK (12 ct d'€) par kWh⁴**. Une famille moyenne économiserait entre 300 € et 370 € par mois selon le gouvernement.

Les modalités de mise en œuvre du prix-plafond, et notamment le calcul de la compensation qui sera versée par l'Etat aux distributeurs d'énergie n'ont pas encore été précisées. Cette mesure est l'objet d'un amendement à la loi sur l'énergie qui doit être adopté en procédure accélérée,

² Jusqu'à 250 employés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M€

³ En ce qui concerne les établissements publics (écoles, hôpitaux, collectivités locales.), un négociant unique sera créé sous la tutelle du ministère des finances pour l'achat centralisé d'énergie au meilleur prix, cette énergie étant ensuite revendue aux collectivités et établissements publics aux prix plafonds.

⁴ Au lieu d'un prix de marché qui pourrait monter en 2023, selon le premier ministre, à 16 CZK. A titre de comparaison, le prix moyen du kWh d'électricité était de 3 CZK en 2021 et de 8 CZK en 2022, tandis que le prix du kWh de gaz est actuellement d'au moins 4 CZK sur le marché de détail tchèque. A titre de comparaison, le tarif réglementé d'EDF est actuellement de 17,4 ct d'€

avec une discussion à la Chambre des députés le 16 septembre, puis la semaine suivante devant le Sénat, pour une **entrée en vigueur début novembre**.

3/ Un mécanisme de soutien spécifique pour les entreprises énergivores

Alors qu'avait été évoqué en juin une enveloppe réduite (0,1 Md€) d'aides ciblées sur les industries à forte intensité énergétique, un dispositif beaucoup plus ambitieux est maintenant annoncé, pour une enveloppe de 30 Md CZK (**1,2 Md€ soit 0,5% du PIB**). Soulignant que le droit des aides d'Etat ne permettait pas de faire bénéficier aux grandes entreprises des prix plafond comme les ménages et PME, le gouvernement a annoncé alternativement un dispositif de subventions visant les **8000 entreprises à forte intensité énergétique**⁵ à partir de novembre. L'enveloppe est chiffrée à 30 Md CZK (1,22 Md€, soit en moyenne 150 000 € par entreprise) et le montant maximal de l'aide varierait entre 45 M CZK (1,8 M€) et 200 M CZK (8,1 M€) pour les plus énergétivores.

Par ailleurs, une **garantie publique** (garantie-énergie) est proposée depuis le 5 juillet aux PME pénalisées par les hausses des prix de l'énergie. La garantie est octroyée gratuitement via la Banque Nationale de développement (NRB), sur les prêts commerciaux jusqu'à 10 M CZK (0,4 M€) octroyés par le secteur bancaire à ces entreprises, dans la limite de 80% du montant du prêt.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique de Prague
Rédacteurs : SE de Prague

Pour s'abonner : julie.muro@dgtresor.gouv.fr

⁵ Entreprises ayant une consommation annuelle supérieure à 630 MWh et connectées au réseau à haute-tension dont les coûts d'énergie dépassent 3 % de la valeur de leur production, qui prouveront qu'elles ont subi une perte d'exploitation dont au moins la moitié résulte de la hausse des coûts de l'énergie. Sont cités par le ministre de l'industrie les secteurs de l'industrie manufacturière, le secteur métallurgique, l'agriculture, la sylviculture ou l'aquaculture